

PROCES VERBAL de la présentation et débat du PADD SCOT du 15/11/2018

VALIDATION du PV EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17/12/2018

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part, le 17/12/2018, à la validation du compte rendu ci-dessous : Jean Louis DEMELIN, Antoine TAHOSES, Daniel GOMES, Philippe LOOS, Jean Louis LACUBE, Jean Pierre ABEL, Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Jean Pierre INGLES, Jacky COLL, Daniel MARIN, Michel POUDADE, Jean Luc SEGUY, Alain BOUSQUET, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Jean Louis SARDA, Thierry VERGES, François DELCASSO, Stéphane GAUMOND (procuration à Joëlle Cordelette), Marie Jeanne RIVOT (procuration à Jean Louis Demelin), Frédéric BES (procuration à Pierre Bataille)

Présents n'ayant pas pris part à la délibération : Mathieu Altadill, Michel Batllo

Date de convocation : 10 décembre 2018

Secrétaire de séance : Antoine Tahoces

Conseil communautaire du 15 novembre 2018

Objet : Présentation et débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) – Points n°2 et 3 à l'ordre du jour du conseil communautaire)

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération : Jean Louis DEMELIN, Michel GARCIA, Jean Louis LACUBE, Alain BOUSQUET, Jean Luc MOLINIER, Joëlle CORDELETTE, Jean Pierre ASTRUCH, Jean Luc SEGUY, Daniel MARIN, Martine PIERA, Carole BRETON, Michel SARRAN, Jean Louis SARDA, Stéphane GAUMOND, Daniel GOMES, Philippe LOOS, Georges VICENS, Jean Pierre INGLES, Jean pierre ABEL, Jacky COLL, Pascal TISSANDIER, Antoine TAHOSES, Michel POUDADE, Lilian OLIVE (procuration à Michel Poudade), Yves DOURLIACH (procuration à Gorges Vicens), Frédéric BES (procuration à Pierre Bataille), Pierre BATAILLE (procuration à Joëlle Cordelette), Marie Jeanne RIVOT (procuration à Jean Louis Demelin), Françoise MARTIN (procuration à Jean pierre Abel), Alexandra COMANGES (procuration à François Delcasso), Katell MATET (procuration à Jean Louis Sarda), Jean Luc CARRERE (procuration à Michel Sarran), Michel SANTANACH (procuration à Jean Luc Molinier).

Présents n'ayant pas pris part à la délibération : Michel BATLLO, Mathieu ALTADILL, Jean Rémi SANCHEZ, Jean Pierre PEUGET.

Date de convocation : 9 novembre 2018.

Secrétaire de séance : Michel Garcia.

Propos introductif Jean-Louis DEMELIN (Président et Maire de Font-Romeu-Odeillo-Via) :

« On va rentrer dans le vif du sujet avec la présentation du PADD.

D'emblée, il s'agira de rédiger un Procès-Verbal (PV) de cette réunion, et pour que le PV soit le plus fidèle possible à notre débat, à nos dires, à nos échanges, il y a au milieu une petite machine qui nous enregistre, c'est la raison pour laquelle quand vous interviendrez, le plus brièvement possible, quand vous interviendrez, vous annoncerez votre nom pour que Jean-Rémy, le rédacteur du fameux PV, en charge du suivi de l'élaboration de ce document, puisse s'y retrouver.

Vous savez aussi que ce SCoT est aussi sous le copilotage de Mr Michel GARCIA et de Mr Antoine TAHOSES.

Alors, je vous rappelle que l'objet de ce conseil est de débattre de ce fameux Projet de d'Aménagement et Développement Durables, le PADD, qui/que constitue notre SCoT de notre Communauté de communes Pyrénées Catalanes.

Ce débat sur le PADD constitue une étape importante, mais sachez-le ce document n'a pas de portée juridique directe, c'est-à-dire qu'il n'est pas opposable aux tiers. En revanche, les orientations que

nous allons valider de ce PADD seront ensuite traduites en transcriptions normatives, c'est là où il y aura un vote dans le cadre du Document d'Orientations et d'Objectifs, le DOO.

Donc ce PADD, on y travaille réellement depuis le début de l'année, il y a eu d'abord un diagnostic, ou vous étiez tous conviés pour les différents échanges, un diagnostic de notre territoire, chaque commune a pu s'exprimer et mettre en lumière sa commune, son histoire et surtout son avenir.

Aujourd'hui, donc depuis le mois de Janvier on travaille avec un bureau d'études, de réunions en réunions, de concertations en concertations, de débats en débats, pour finaliser ce projet. Un projet de territoire, et de son aménagement de l'espace. C'est un projet pour les quinze ans à venir, c'est dire l'importance de ce moment précis où j'espère que vous pourrez vous exprimer, analyser et faire montre de vos remarques.

C'est un projet adapté à nos dix-neuf communes respectives, leurs besoins, leurs ressources, leurs identités, leurs particularités, leur économie, leur environnement. C'est un projet qui fixera des règles au profit de la meilleure des cohérences pour notre territoire.

C'est un projet qui sera notre, qui sera celui que l'on aura décidé tous ensemble.

Ce doit être un projet qui se veut exemplaire, et qui doit faire date.

C'est un projet sur lequel, comme je le disais, nous travaillons depuis neuf mois, on a eu « moultes » réunions, débats, et autres rencontres.

Alors, j'espère que tout le monde l'a eu ce document, normalement tout le monde l'a eu, tout le monde a pu y réfléchir, après l'avoir validé sachez qu'il sera à son tour présenté dans les réunions publiques, ou là, la population pourra à son tour s'exprimer.

Les réunions publiques si j'ai bonne mémoire, c'est le 17 décembre à Formiguères, le 18 à Bolquère, le 19 ici même et le 20 à Saint-Pierre-dels-Forcats. Surtout, en fonction de ses dates, n'hésitez pas à motiver vos populations, parce que c'est l'avenir qui se joue, on vient d'en passer par les PLU, certains sont en cours, là on est sur un SCoT, à l'étage supérieur (régional) il y aura le SRADDEDT, tout cela ce sont des démarches que nous suivons de très, très près.

Voilà en préambule ce que je voulais vous dire pour rappeler le moment important de ce conseil.

Je vais passer la parole à Jean-Rémy qui va décrire ce document. Je vous propose de l'écouter sans réagir au moment, pour garder vos réflexions à la fin de la présentation. S'il n'y a pas de questions, on peut démarrer. Une question ? Oui.

D.GOMES : Mr le Président, c'est quoi une écriture normative ?

Antoine TAHOCES : qui s'oppose/répondre aux tiers ?

Jean-Rémy SANCHEZ : qui répond notamment au code de l'urbanisme, car il faut préciser que c'est un document d'urbanisme même si vous l'avez voulu comme un projet de territoire, c'est-à-dire qu'il va au-delà de la règle d'urbanisme, (...) qui s'imposera aux PLU.

Antoine TAHOCES : Le DOO est opposable aux tiers.

Jean-Louis DEMELIN : Y a-t-il d'autres questions ? Non, la parole est à Jean-Rémy pour la présentation du document.

PRESENTATION DU DOCUMENT

Jean-Rémy SANCHEZ : Le Président l'a rappelé, c'est avant tout un projet de territoire qui va s'inclure dans des logiques plus grandes, à savoir notamment à l'échelle régionale, l'intérêt de ce document c'est que vous puissiez présenter un projet aux différentes instances qui donnent un avis sur ce document à savoir l'Etat, la Région, le Département, le Parc naturel régional pour bien entendu qu'à terme, les projets prévus dans ce PADD puissent se réaliser. C'est donc un document stratégique qui vous permettra d'aller chercher des subventions.

Comme évoqué par Mr Le Président, le PADD est issu d'un diagnostic sur lequel est ressorti dix enjeux et à la suite du PADD l'objectif est de traduire justement les orientations d'aménagement du territoire, comme vous avez pu le voir sur le document, il y en a nombreuses.

Pour rappel, les dix enjeux issus du diagnostic du territoire sont :

- 1. La préservation des paysages et espaces naturels remarquables.*
- 2. La consolidation des stations de montagne et de leur économie.*
- 3. La réhabilitation des sites dégradés.*
- 4. Le soutien des exploitations agricoles et la consolidation de la filière bois.*
- 5. La cohabitation de la trame écologique autrement dit la trame verte et bleue à savoir les espaces naturels forestiers et les espaces naturels aquatiques.*
- 6. La préservation d'une qualité architecturale et urbaine au travers d'un bâti plus compact.*
- 7. La recherche de vocations complémentaires entre les bassins de vie.*
- 8. La reconquête et la revalorisation de l'habitat ancien et l'adaptation des savoirs-faires locaux.*
- 9. L'optimisation des mobilités en fonction des lieux de vie (intermodalité, desserte, Train Jaune).*
- 10. L'exemplarité pour un territoire à énergie positive.*

Ces dix enjeux sont déclinés dans le PADD, le PADD est donc la réponse à ses dix enjeux issus du diagnostic, qui s'organisent autour de six grands objectifs :

L'objectif n°1 c'est l'identité du territoire, notamment « reconnaître la qualité des Paysages comme valeur fondamentale du territoire ».

L'objectif n°2 « Maintenir et développer la dynamique de l'économie touristique comme locomotive du territoire et l'accompagner dans sa diversification ».

L'objectif n°3 est « appuyer la renommée de Font-Romeu (notamment du fait de ses équipements sportifs et puisque c'est la principale ville, la plus peuplée de la Communauté de communes) et Mont-Louis » dont la citadelle est inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'objectif n°4 est « considérer qu'à l'échelle du territoire, l'objectif est de maintenir la population permanente et résidente, voire de l'augmenter raisonnablement », c'est en soit l'évolution de la démographie, demain combien d'habitants sur le territoire et ou seront-ils localisés ?

Le 5ème objectif est : « Bâtir un avenir énergétique et climatique durable ».

Le dernier et 6ème objectif : « Développer des coopérations inter SCoT et transfrontalières », notamment travailler avec les Communauté de communes voisines et les territoires avec lesquels nous avons des problématiques en commun.

Ces six grands objectifs sont représentés par quatre axes stratégiques transversaux :

Le premier : Pour une complémentarité des richesses du territoire et des bassins de vie.

Le second : Vers un tourisme durable.

Le troisième : Pour un territoire attractif ou il fait bon vivre.

Et le quatrième : Vers un territoire à énergie positive et bas carbone.

Au sein de ses axes stratégiques déclinés en orientations, ressortent six projets phares. Ce sont ces projets majeurs/structurants qui vont faire évoluer le territoire sous quinze ans. Ce sont les projets concrets qui émergent des choix politiques effectués au stade du PADD en faveur de la population locale, son bien-être, son économie :

1. UN PROJET COLLECTIF DES STATIONS DE MONTAGNE

2. UN POLE CULTUREL RAYONNANT A PARTIR DE MONT-LOUIS

3. L'EMERGENCE D'UNE ECONOMIE D'EXPERTISE (SPORT, SCIENCES et SANTE)

4. UNE OPERATION D'ENVERGURE POUR LA RENOVATION DU BATI

5. « UN PLAN GLOBAL DE DEPLACEMENTS COORDONNANT TOUTES LES MOBILITES », aussi bien pour les mobilités quotidiennes que touristiques.

6. UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES.

Les trois principales orientations de l'axe n°1 « Pour une complémentarité des richesses du territoire et des bassins de vies » sont précisées :

1.1 « Reconnaître le patrimoine bâti comme bien commun et faire de Mont-Louis (UNESCO) le centre culturel névralgique du territoire », au sein duquel pourrait être réalisé un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, musée qui retracerait toute l'histoire du patrimoine de la Communauté de communes en lien avec les équipements existants : Maison de la Vallée d'Eyne par exemple ou d'autres sites patrimoniaux remarquables qui devraient être valorisés (les Iglésiettes aux Angles, la Tour de creu sur Matemale, les Grottes de Fontrabieuses, etc). L'objectif est d'attirer les touristes sur Mont-Louis et que depuis Mont-Louis, ils puissent se déplacer par le biais par exemple de sentiers d'interprétation sur tout le territoire.

1.2 « Révéler la montagne avant tout comme un espace de nature et de ressources - Partager les connaissances de ces milieux naturels avec le plus grand nombre ».

1.3 « Soutenir l'agriculture et la sylviculture de montagne, garants des grands équilibres naturels - Relancer une dynamique pour une agriculture et une sylviculture locales », notamment la préservation des terres agricoles dans les plaines d'altitudes, le maintien et le renforcement de l'agropastoralisme garantissant l'ouverture des Paysages, l'organisation de la filière bois et de ses débouchés, un projet agricole circulaire pour favoriser la vente des productions locales, etc.

De même que celles de l'axe n°2 « Vers un tourisme durable » :

2.1 « Soutenir la place du tourisme hivernal comme locomotive du territoire et diversifier l'offre touristique globale », pour tendre vers un tourisme quatre saisons.

2.2 « Accompagner les aménagements touristiques dans un souci de qualité », notamment aux abords des lacs (Bouillouses, Matemale, etc).

2.3 « Prendre en compte les projets d'UTN pour construire une stratégie d'aménagement touristique global », à savoir les projets touristiques de communes sur les stations, par exemple le projet cœur de station de Font-Romeu, mais aussi la modernisation des domaines skiables qui demandent de revoir certains équipements qui font l'objet de procédures UTN à inclure ou prendre en compte au sein du SCoT.

2.4 « Améliorer l'accueil des visiteurs (accès et déplacements, équipements et infrastructures) ».

2.5 « Ajuster, diversifier et valoriser l'offre d'hébergement touristique », sachant qu'aujourd'hui au moins 80% de l'offre d'hébergement touristique du territoire est constituée de résidences secondaires, c'est se poser la question « Est-ce que ces logements pourraient-êtr mis en marché ? », mais aussi d'adapter l'offre existante étant donné que certaines constructions datent des années soixante-dix et ne sont plus attractives pour la clientèle. Sans oublier, la prise en compte des besoins des saisonniers en leur offrant des logements adaptés.

Puis, celles de l'axe n°3 « Pour un territoire attractif ou il fait bon vivre », qui a la différence de l'axe précédent qui traite de l'accueil des visiteurs, celui-ci s'intéresse plus précisément au maintien et à l'accueil de nouvelles populations :

3.1 « Organiser les besoins en logement selon les trois bassins de vie de l'armature territoriale », pour rappel lors du diagnostic ont été distingués trois bassins de vies, dont un premier qui regroupe le Capcir et les Garrotxes, un second qui regroupe notamment les communes du Haut-Conflet, et le dernier qui correspond à la Haute-Cerdagne.

3.2 « Maîtriser les extensions urbaines en limitant l'artificialisation des surfaces agricoles ou naturelles », conformément à la loi qui s'applique aussi aux PLU, tel la consommation économe de l'espace. Par conséquent, que faire de l'existant s'il n'est pas possible de s'étendre, bien que les PLU prévoient des zones ouvertes à l'urbanisation.

3.3 « Lancer une opération d'envergure pour la rénovation du bâti existant », en réponse à la réhabilitation de l'existant comme précédemment soulevé, qui sous-tend la mise en place d'outils tels que des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

3.4 « Diversifier et améliorer l'habitat permanent », afin notamment que de jeunes ménages puissent s'installer ».

3.5 « Améliorer le cadre de vie des habitants ».

3.6 « Structurer l'offre d'équipements en assurant une équité entre les habitants »

3.7 « Renforcer l'attractivité du territoire sur son expertise dans les domaines du sport, de la santé et de la science », non seulement la création de zones d'activités économiques mais aussi

l'aménagement d'un réseau de tiers-lieux (espaces de télétravail modulables) à l'échelle de la Communauté de communes suite aux résultats de l'étude récemment lancée.

3.8 « Faciliter l'implantation de nouvelles entreprises en recherche d'un cadre de travail hors du commun ».

3.9 « Mettre en œuvre un réseau de transport coordonnant toutes les mobilités pour faciliter les déplacements quotidiens ».

3.10 « Développer la couverture numérique et téléphonique du territoire », qui parfois fait défaut.

Enfin, le dernier axe, l'axe n°4 « Vers un territoire à énergie positive et bas carbone » :

La volonté politique est que les énergies renouvelables constituent une source d'économie non négligeable tant en terme d'emploi que de développement local pour l'avenir. Via cet axe singulier, le SCoT projette la définition d'une vision commune et partagée, une véritable stratégie à l'échelle du territoire en faveur du développement des énergies renouvelables. Pour y parvenir, les orientations prévues sont :

4.1 « Identifier les sources d'économies possibles et accompagner leur mise en œuvre ».

4.2 « Viser l'équilibre via un mix énergétique 100 % renouvelable », qui répond à la question « Quelles sources/formes d'énergies renouvelables sur le territoire », soulevée lors du dernier groupe de travail Energie, ou il a été abordé la mise en place de panneaux photovoltaïques, la production d'électricité via l'hydroélectricité, le cas de l'éolien qui n'a pas été exclu à condition que les projets soient bien localisés et qu'ils répondent à la protection des espaces naturels et des paysages, l'accompagnement des privés afin que les projets soient implantés aux bons endroits et répondent à des besoins (autoconsommation et retombées économiques pour le territoire).

4.3 « Structurer la filière : vers des modes de production maîtrisés par les acteurs locaux », qui soulève la question de la gouvernance de l'hydroélectricité par exemple.

4.4 « Faire des énergies renouvelables et de récupération un vecteur de développement local », soutenir les filières existantes mais aussi en créer de nouvelles pour créer des emplois sur le territoire.

4.5 « Se tourner vers une économie bas carbone », limiter les déplacements liés à l'automobile et émetteurs de gaz à effets de serres, les déperditions énergétiques dans les bâtiments (chauffage), etc.

FIN DE LA PRESENTATION DU DOCUMENT ET DEBAT

Jean-Louis DEMELIN : La présentation est terminée, elle se veut la plus synthétique possible pour que vous puissiez suivre et afin que nous puissions débattre maintenant. Je vous rappelle que nous sommes enregistrés, si vous prenez la parole merci d'annoncer votre nom.

Des questions, des remarques, des analyses ?

M.PIERA (Commune de Font-Romeu) : Par rapport au document envoyé, à la page 12, quand l'on parle de la santé et surtout du climatisme, il s'agit de réhabiliter le bâti, j'ai du mal à comprendre.

D.GOMES (Commune de Formiguères) : « Recycler le patrimoine climatique et des grands hôtels de manière dans l'offre résidentielle et hôtelière »

M.PIERA : Voilà ! Donc c'est bien recycler le bâti ?

Jean-Rémy SANCHEZ : Oui,

M.PIERA : En quoi recycler le bâti peut-être quelque chose d'avenir pour redorer le climatisme ?

Jean-Rémy SANCHEZ : L'orientation vise les bâtiments du 19 ème siècle, qui font l'objet aujourd'hui d'un patrimoine climatique, qui sont la particularité de la Commune de Font-Romeu, il s'agit d'identifier si des réhabilitations sont nécessaires pour que ce patrimoine ne devienne pas obsolète.

M.PIERA : D'accord

Jean-Rémy SANCHEZ : Il est aussi question via le volet SANTE de l'avenir du climatisme, c'est pour cela qu'un projet phare est posé « L'Economie d'expertise (...) basée sur le SPORT-SANTE » et comme vous pouvez le voir dans le document, une orientation est prévue à cet effet « Promouvoir le SPORT-SANTE et l'activité physique adaptée en développant des projets innovants en prévention et en promotion de la santé en s'appuyant notamment sur le CREPS/CNEA notamment pour la rééducation fonctionnelle des sportifs, mais aussi des Maisons de santé selon leurs rôles, en partenariat avec tous les corps médicaux du territoire pour l'accueil par exemple de personnes en situation d'obésité, puisque nous savons aujourd'hui que l'Etat a mis en place un décret sport sur ordonnance en faveur du SPORT-SANTE. Cette piste pourrait peut-être répondre à la question : Quel projet pour donner un nouvel essor du climatisme ?

M.PIERA : D'accord, je voyais l'aspect uniquement climatisme, c'est-à-dire qu'il y a pas longtemps, j'ai vu une émission à la télévision très intéressante qui montre qu'il y a de plus en plus de personnes allergiques, de plus en plus de personnes en souffrance respiratoire, hors le SPORT et la SANTE c'est une chose, mais cette souffrance respiratoire c'est une santé autre que celle du développement du sport.

A.TAHOCES (Maire de SANSA et vice-Président): On a très bien entendu au cours des débats cette problématique pour le territoire de la santé et du climatisme. On l'a beaucoup entendu, beaucoup de personnes l'ont évoqué, les médecins, le CNEA, le Contrat Local de Santé (CLS) mais à aucun moment on a eu un dossier construit public ou privé, à ce jour nous n'avons pas de projet public, mais à aucun moment nous avons entendu un privé nous dire « moi je souhaite dans mon établissement hôtelier faire du climatisme avec une certaine clientèle. Le projet dans l'air, il y est, il existe en théorie beaucoup de possibilités, beaucoup de personnes intéressées, beaucoup de cas intéressants, mais aujourd'hui, il n'y a pas, et ce sera l'objet du DOO, que ce soit une orientation plus construite dans ce domaine-là.

Jean-Rémy SANCHEZ : Sachant qu'aujourd'hui le contrat local de santé avec le CNEA réfléchit en partenariat avec les médecins du territoire pour accueillir justement un public spécifique qui vient déjà, vous le savez tous il y a des gens qui viennent ici prendre le bon air, notamment les asthmatiques. Nous savons que le climatisme est en déclin, du moins il faut trouver quoi faire pour palier à ce constat et créer de l'emploi sur le territoire. Il y aurait peut-être cet enjeu à savoir favoriser le SPORT-SANTE sur le territoire tant sur l'aménagement d'infrastructures et d'équipements adaptés que sur l'appui avec les professionnels de santé qui accueilleraient ce public.

M.PIERA : Oui parce qu'autrefois il n'y avait pas simplement que le climatisme d'enfants, il y avait quand même des établissements qui accueilleraient du post-opératoire mais aussi des personnes en

souffrance respiratoire. C'est vrai que de les inciter à revenir dans le coin est aussi quelque chose à creuser.

Jean-Louis DEMELIN : C'est une opportunité qu'il faudra saisir parce qu'on a un patrimoine, un savoir-faire, etc.

Jean-Luc Molinier (Maire de Saint-Pierre-dels-Forcats et vice –Président): le SPORT-SANTE tel qu'on l'a vu au travers du CLS l'autre jour, ne s'adresse pas qu'à des sportifs, il permet aussi de lutter contre la sédentarité, afin que les gens soient un petit peu plus actifs que devant leur écran d'ordinateur par exemple.

Jean-Louis SARDA (Commune de Font-Romeu): Pour rejoindre Mr Molinier et Martine également, il ne faut pas que ce soit spécialement lié au sport de haut niveau, c'est Mr tout le monde qui doit pouvoir en bénéficier. On a un territoire qui s'appelle la montagne qui a la chance de ne pas avoir d'allergène, c'est pour cela que les gens viennent ou venaient pour se refaire une santé. On a une réelle carte à jouer. De quelle manière je ne sais pas encore, mais peut-être qu'en faisant faire des études, on arrivera à trouver des moyens de se faire connaître.

Jean-Rémy SANCHEZ : 28'40. C'est l'objet normalement de la deuxième version du CLS, un travail est en cours avec les différents professionnels du territoire. On sait que le Directeur des STAPS de Font-Romeu qui réfléchit à l'amélioration de la performance en montagne mais pas uniquement à destination des sportifs de haut niveau puisque des études montrent que faire du sport en montagne a des bienfaits que si on était par exemple en plaine.

Jean-Louis DEMELIN : On ne peut pas spécialement dire que c'est du sport mais des activités physiques adaptées à tous les âges.

Jean-Louis SARDA : A tel point que c'est vrai qu'on s'aperçoit par exemple si vous regardez les stations suisses ne communiquent plus comme nous, elles ne communiquent pas sur un skieur en train de faire du shuss, des bosses ainsi de suite..., elles communiquent d'avantage sur le papi et la mamie qui viennent amener les enfants à la montagne pendant les vacances scolaires, ça veut dire que cela fait du bien aux petits enfants mais aussi à tout le monde.

Daniel GOMES : je voudrais revenir sur l'objectif n°2, on propose donc une économie d'expertise relative au sport, aux sciences et à la santé, on oublie les nouvelles technologies, hors on est en train de rédiger un document qui ouvre l'avenir et qui doit durer une quinzaine d'année, donc je propose de rajouter à cette ligne « nouvelle technologie » et ne pas conclure par le mot « et » mais par trois points de suspension « ... » de telle façon que les métiers nouveaux qui sont à créer, que l'on en connaît pas encore aujourd'hui, puissent trouver une place dans notre document. Et ensuite quand ce sera le moment, on reviendra sur la partie immobilière, vous le savez tous, elle ne me convient pas, nous refusons de regarder la réalité du modèle économique de la résidence de tourisme, nous avons hurlé à la mort pour expliquer que ce n'est pas l'immobilier qui mange les terres agricoles, c'est la forêt et je ne le retrouve pas dans le document qui est là.

A.TAHOCES : Sur la première partie de ton intervention, c'est dans les sciences qu'il y a les nouvelles technologies, cela a été évoqué à plusieurs reprises dans les groupes de travail, on avait notamment parlé du pôle DERBI, de faire un pôle DERBI déconcentré.

D.GOMES : Certes mais ça me plairait bien que ce soit écrit quand même parce que c'est l'avenir.

A.TAHOCS : Oui mais dans « Sciences » ça y est. C'est-à-dire que nouvelles technologies ne commencent pas par un S, c'est la théorie des trois S, « Sport, Sciences, Santé », chère à notre Président.

D.GOMES : C'est de l'esthétique ça.

A.BOUSQUET (Maire d'Eyne et vice-Président) : Je reviendrais un peu sur le Patrimoine qui concerne l'axe 1, effectivement la stratégie qui est proposée pour le Patrimoine est une stratégie que je connais très bien puisqu'on en avait déjà débattu dans le cadre de la compétence Patrimoine et il faut bien avoir un lieu central d'interprétation des Patrimoines, je dis bien au pluriel parce qu'il n'y a pas que le Patrimoine bâti, il y a aussi le patrimoine naturel, etc. Naturellement le Paysage est un peu la synthèse de tout un historique d'un territoire. Et, cette interprétation renvoie dans chaque sous-territoire avec des particularités, donc c'est un bon outil de mutualisation, qui renvoie finalement sur l'ensemble du territoire, et va permettre la transversalité qui aujourd'hui est un sujet difficile à aborder mais qui doit s'aborder d'une façon concrète. Je pense que cette stratégie, sur le patrimoine, est pertinente.

Je reviendrais aussi sur les économies d'énergies, j'avais soulevé le problème de la vétusté des outils très consommateurs en énergie électrique, je pense notamment aux remontées mécaniques, il va falloir quand même réfléchir aussi sur cette modernité et donc le travail à faire sur la mise à jour dans la modernité des outils, que ce soit pour la neige de culture, que ce soit pour les téléportés ou téléskis, là il y a un véritable travail en terme d'économies d'énergies qui peut être conséquent.

Jean-Louis DEMELIN : Je pense que ça, ça peut rentrer dans l'un des dix enjeux dont celui de la consolidation des stations de montagne et de leur économie.

A. BOUSQUET : En effet, je tenais à le souligner. Pour ce qui est de la santé effectivement, nous sur Eyne nous avons le Dr DESPLAN qui est habitant d'Eyne, je me suis longuement entretenu avec lui, il travaille sur les projets de remise en forme qui s'adressent aussi bien à des chefs d'entreprises ou à des gens des villes et il cherche naturellement des endroits pour pouvoir développer ce genre de produit qui est paramédical mais qui relève quand même de la santé et du bien-être.

Jean-Louis DEMELIN : D'accord, on parle beaucoup tourisme mais ce qui est important aussi c'est la vie au pays, essayer de conserver voir de développer notre démographie. Quand on s'aventure dans la construction de nouveaux groupes scolaires, dans la construction de maisons de santé, que l'on dispose de nombreux, presque tous, services publics. Maintenant ce qui est important c'est d'avoir des habitants, nous on en est persuadé que c'est ici que l'on vit le mieux pas seulement dans le Département ni en France mais au Monde, mais il faut maintenant le faire savoir parce qu'on sent bien que notre démographie a tendance à stagner. Et pourquoi elle stagne ? Parce qu'il n'y a pas assez d'emploi. Pourquoi n'y a-t-il pas assez d'emploi ? Parce qu'on a une mono-activité qui est la neige. Une neige qui nous sert à vivre toute l'année quand même parce que ce que nous gagnons en hiver, ça nous permet de le dépenser, c'est-à-dire d'investir dans des équipements qui servent l'année durant.

A.BOUSQUET : C'est un sujet qui a été relevé par Magalie FERRAND dans les ateliers des territoires de la Région, elle a dit texto : Pour la montagne, l'économie de la neige c'est ce qui permettait d'avoir une économie, un tourisme d'été.

P.LOOS (Maire de Formiguères et vice-président) : Est évoqué le fait de faire venir une population permanente, une nouvelle population, au travers de nouvelles économies, on n'évoque pas les

travaux que nous faisons actuellement pour les tiers-lieux et les nouvelles formes de travail que l'on peut explorer.

M.PIERA : Le Télétravail par exemple.

P.LOOS : Voilà, tout à fait.

Jean-Louis DEMELIN : Autrement dit « Coworking ».

P.LOOS : Oui, en résumé tiers-lieux, troisième endroit où l'on peut travailler. Je pense effectivement qu'il y a un avenir pour une nouvelle population attirée par tout ce que nous venons de dire sur la qualité de notre territoire, ces gens pourront venir pratiquer leur profession à distance dans un cadre particulièrement attrayant.

Jean-Louis DEMELIN : C'est évoqué, on le retrouve à la page 34. C'est vrai qu'actuellement on est en train de travailler sur l'aménagement de tiers-lieux, on dit tiers-lieux parce qu'on ne travaille ni à la maison ni sur notre lieu de travail habituel, mais c'est un troisième lieu où la population locale peut se retrouver pour travailler ou, les vacanciers qui sont de passage trouvent des structures adaptées et équipées.

M.PIERA : Il y a aussi peut-être quelque chose d'intéressant quand même, c'est d'inciter des petites usines de montage, petites unités, car on est quand même au carrefour de l'Espagne, de l'Andorre, de Toulouse, Montpellier, Perpignan et il y a des petites choses qui pourraient se faire ici parce que nous avons des zones artisanales dans lesquelles on implante des locaux et c'est très bien il faut le faire, mais il faudrait peut-être inciter des petites unités à venir s'installer. Ce qui peut faire deux, trois personnes, puis quatre cinq. Je connais des villes en particulier dans les alentours de Toulouse où il y a des petits villages qui se battent pour avoir des petites unités comme ça. Alors, on ne peut pas tout avoir nous mais il y a peut-être des choses qui peuvent se créer en montagne.

Jean-Louis DEMELIN : Nous avons les ZAE pour cela, celle de Matemale et celle de Haute Cerdagne avec des propositions tarifaires...

M.PIERA : Oui mais il faut aller chercher, faire des propositions...

Jean-Rémy SANCHEZ : A quel domaine pensez-vous ?

M.PIERA : Il y a plein de domaines, des petits domaines de montage, j'avais proposé un domaine de montage qui avait peut-être fait sourire à l'époque mais autrefois que ce soit en Cerdagne-Capcir et autres, nous avons des sècheries qui faisaient qu'on ne piquait pas un jambon pour le faire sécher et sécher naturellement, des petites unités comme cela peuvent revenir et qui peuvent peut-être créer deux trois emplois à un endroit, et puis à un moment donné on a une qualité d'air qui permet de petits montages électroniques, etc.

Jean-Louis DEMELIN : C'est sûr que l'on peut partir à la recherche d'entreprises pour faire connaître le territoire.

J-L. LACUBE (Vice Président – Commune de Les Angles): C'est un peu le travail de la chambre des métiers.

A. TAHOCES : C'est peut-être le rôle d'un comité de développement économique intercommunautaire, on a beaucoup d'éléments pour faire du marketing territorial, on a de gros avantages mais aussi grosses difficultés, les routes, le train jaune, pas d'aéroport. On a quand même des éléments très positifs avec l'Espagne à côté, le lycée, la renommée autour de la neige mais c'est vrai que cela s'appelle faire du marketing territorial et on va prospecter. Alors, est-ce qu'on a la structure, nous

Communauté de communes suffisante, en ingénierie pour faire cela aujourd'hui non, mais est-ce qu'il est possible à un niveau inter- canton/intercommunautaire se doter de ce genre d'outil ? Aujourd'hui chacun travaille chez soi, pourquoi voulions-nous faire un SCoT à deux Communauté de communes, même à trois avec le Donezan, c'est justement pour avoir les capacités à pouvoir travailler à un niveau plus élevé. Aujourd'hui, on est un peu petit, dix-neuf communes, six mille habitants, il faudrait un agent en tant que prospecteur à temps complet pratiquement.

Jean-Louis DEMELIN : D'autres remarques ? Allez-y n'hésitez pas. Dans les dix enjeux vous avez remarqué qu'il y avait l'optimisation des mobilités en fonction des lieux de vie ou l'on reparle du Train Jaune. On sait que derrière le Train Jaune, la Région pousse, mais la SNCF retient et nous nous sommes au milieu, alors nous avons tout intérêt à pousser avec la Région, d'ailleurs c'est ce que l'on fait pour que ce Train retrouve son rôle de mobilité pour les gens d'ici à savoir mobilité du quotidien pour du service public mais aussi pour du tourisme.

Jean-Rémy SANCHEZ : Le plan global des déplacements est en cours, l'objectif est d'accentuer la multimodalité, il est évident que sur le territoire, la voiture on ne peut pas s'en séparer, mais offrir de nouvelles pratiques est à rechercher quand l'on sait qu'aujourd'hui des plateformes de covoiturage sont aménagées sur d'autres territoires, peut-être qu'ici le long de la RN116 il y a des enjeux, notamment l'hiver lors de conditions climatiques difficiles. La question des gares et leur aménagement est aussi importante, Mr DEMELIN le disait, le Train Jaune, quel est son avenir. Aujourd'hui c'est vrai qu'on a des gares qui sont déconnectées des centres-bourgs, comment arrive-t-on à connecter ces gares ? Doit-on mettre des navettes intercommunales en place ? On voit que sur certaines communes comme Font-Romeu des navettes existent, peut-être y a-t-il d'autres solutions avec les vélos à assistance électrique ? C'est l'objet du débat qui devra être spatialisé notamment à l'étape du DOO. Quel devenir des gares ? Sachant les compétences aujourd'hui de la Région, l'intercommunalité n'est quant à elle, pas forcément compétente, ne faut-il pas arriver avec un message politique fort à la Région, en présentant les enjeux du territoire et trouver des solutions pour s'organiser.

M.PIERA : Ce que vous évoquez c'est pour le tourisme essentiellement mais pour les habitants, il y a des choses aussi importantes, par exemple la ligne qui fait Latour-de-Carol – Paris, combien de Trains ? Perpignan même Paris, il y a certains trains de nuits qui a un moment ont été supprimés, je pense que la réflexion doit se faire à une échelle plus large.

Jean-Rémy SANCHEZ : Totalemment, d'où un des grands objectifs du PADD qui est : « développer des coopérations inter-SCoT et transfrontalières ». La question de la mobilité doit se traiter à une échelle plus large que celle du territoire, notamment dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) sur des coopérations avec les Communauté de communes voisines.

M.PIERA : Oui notamment si nous voulons garder des personnes ici.

Jean-Louis DEMELIN : Cela fait partie des projets phares « Un plan global des déplacements coordonnant toutes les mobilités ». C'est important que l'on trouve des cadencement entre tous les styles de mobilité. On dispose, et c'est ce que je disais en préambule, sur notre territoire, de tous les services publics, on a des lignes qui vont vers l'Espagne, on a des lignes qui vont vers le grand Nord, vers Perpignan, on est assez bien desservi en lignes ferroviaires, le tout est de savoir les exploiter.

M.PIERA : On a aussi des actions à commencer ou à poursuivre maintenant.

Jean-Louis DEMELIN : Tout à fait, tout à fait. C'est le rôle du plan global de déplacement, c'est important au 21^{ème} siècle de pouvoir aller où l'on veut quand on veut contrairement à la fin du 19^{ème} siècle ou l'on ne pouvait pas.

Il y a un sujet qui m'intéresse plus particulièrement parce que jamais on y avait trop travaillé, c'est le pôle culturel rayonnant autour de Mont-Louis, ou on a un patrimoine assez important qui est reconnu de par le monde, puisqu'il bénéficie d'un classement à l'UNESCO. Et quand on voit que Mont-Louis se meurt, parce que la commune n'a pas les moyens de ce que devrait être cette place forte, pour nous c'est une référence sur le territoire Mont-Louis et dans la France entière on connaît Mont-Louis.

Joëlle CORDELETTE-LIS : Je pense que dans notre cadre du PADD, ce qui nous importe aussi en dehors de ce pôle culturel, c'est de faire venir, et on le veut tous dans toutes nos communes, attirer de nouvelles populations qui restent. Les populations jeunes sont habituées à avoir un accès à la culture extrêmement facile, c'est la raison d'ailleurs pour laquelle nous avons décidé de faire deux médiathèques dans les deux villes qui ont le plus de populations sur nos dix-neuf communes. Il est important de savoir qu'en France il n'y a que cinquante et un sites UNESCO, et au niveau mondial quand même, c'est un label qui est extrêmement reconnu. Evidemment, vous n'allez peut-être pas être d'accord avec moi quand vous allez voir l'Etat dans lequel est Mont-Louis, certes, mais c'est quand même une reconnaissance mondiale, il ne faut pas qu'on l'oublie, il ne faut pas qu'on laisse périlcliter ce site, évidemment nous n'avons pas, nous la commune, les moyens comme disait Jean-Louis, de subvenir à toutes ces dépenses, pour essayer de requalifier/remonter en qualité ce qui pourrait être ce site UNESCO. Mais ça peut être un atout vraiment pour nos dix-neuf communes et même celles d'à côté, ce rayonnement que nous allons essayer de mettre en place va vraiment servir à toutes les communes qui sont autour. Comme le disait le Président tout à l'heure, l'économie du ski, c'est la plus importante ici, mais il n'y a pas que l'économie du ski, tout ce qu'il y a autour va être très important. J'en veux pour preuve ce projet Angléo qui va être développé aux Angles, qui va être vraiment un grand projet, c'est les eaux chaudes, c'est tout à fait autre chose, et la culture c'est encore autre chose. Mais il faut vraiment que cet accès à la culture, qui est important pour les populations que l'on veut attirer, ces populations qui viennent des villes, soit vraiment une offre importante et d'excellence.

A. BOUSQUET : En termes d'image internationale, j'en ai parlé ce matin au Préfet, c'est quand même la notoriété de la réserve botanique de la vallée d'Eyne qui est une vallée reconnue dans le monde entier ou l'on reçoit régulièrement des scientifiques du monde entier. Il y avait trois-quatre ans en arrière, les plus grands professeurs des Etats Unis, d'Angleterre, de Chine, étaient là quand même. Cela veut dire qu'il y a un véritable intérêt pour ce patrimoine botanique, la réserve naturelle d'Eyne a été créée pour cette notoriété botanique ou chaque année passe trente mille personnes.

Jean-Louis DEMELIN : Oui, et Mont-Louis représente un carrefour, la porte d'entrée de notre « ile » qui a besoin d'un véritable aménagement.

A. BOUSQUET : Les Tours Opérateurs pourraient venir, notamment japonais, mais le gros défaut est que nous n'avons pas d'hébergements à la hauteur.

M. PIERA : Et puis l'information n'est pas bonne, vous allez à Perpignan, rien n'indique Mont-Louis. On parle de Villefranche-de-Conflent... Il y a aussi des offices de tourisme qui doivent être aussi des relais dans le Département, il doit y avoir un lien permanent. Pas assez d'informations sont données sur la Cerdagne.

Jean-Louis DEMELIN : D'autres remarques ?

JL LACUBE : Il y a un thème qui avait été évoqué plusieurs fois, c'est la formation professionnelle et technique, notamment en ce qui concerne les métiers de la montagne, sur les métiers des stations de ski, huit stations sur notre territoire cela n'existe nulle part ailleurs. Sur les métiers du bois aussi, la seule scierie communautaire sur laquelle on a un pouvoir d'orientation des choses c'est le SPIC. Peut-être pourrait-on le relier aux questions des tiers-lieux, etc.

On avait aussi évoqué l'Energie...

Jean-Rémy SANCHEZ : Dans le document ces sujets sont abordés. Peut-être les faire ressortir autrement ? Telle une orientation plus importante ?

JL LACUBE : Ce n'est pas trop globalisé.

P.LOOS : Cela apparaît dans le chapitre « rénover, développer, entretenir les équipements des domaines skiables » il y a un paragraphe « formation aux métiers de la montagne ».

JL LACUBE : Je pense que ça va plus moins que ça, car il y a d'autres secteurs, notamment celui des énergies avec le solaire, etc.

Jean-Louis DEMELIN : Côté Garrotxes, vous devez y trouver votre compte. Tout est fait pour que les villages s'y retrouvent. Si vous avez bien lu le document, je pense que les Garrotxes c'est notre petit paradis ou il fait bon vivre. On découvre une partie de notre territoire comme on n'en trouvera nulle part ailleurs dans le département. Ce qui est important, c'est qu'il y est le moins possible de désertification, il faut qu'on arrive à y vivre aussi bien qu'en Capcir, c'est le cas mais bon, ce sont les déplacements, la mobilité dont pourrait souffrir le plus les Garrotxes, sachant que quand l'on passe juste le col de la Llose ou de Creu, on retrouve tous les services publics dignes de ce nom. Je ne sais pas si vous avez des remarques ou des commentaires à fournir, les élus des Garrotxes ?

G.VICENS (Maire d'Ayguatèbia-Talau) : La sylviculture, on sort d'un problème de taille, on a du bois, je prends l'exemple d'Ayguatèbia, 1600ha, 1300 de bois, actuellement on ne peut pas le sortir parce qu'on nous interdit d'utiliser les pistes. Je comprends que l'on ne veuille pas dégrader les routes, mais on va laisser le bois parce qu'il n'est plus rentable, il faut faire une « noria » chaque fois qu'il faut sortir quelques tonnes de bois, qu'on va abandonner parce que ça nous reviendra plus cher que ce que cela rapporte.

Jean-Louis DEMELIN : On en a besoin de ce bois justement, car c'est une matière première pour nous.

G.VICENS (Maire d'Ayguatèbia-Talau) : Oui c'est pour cela que c'est important.

A. TAHOCES : Alors il y a demain, une réunion à Saillagouse avec la Présidente du conseil Départemental, je ne sais pas si tu as déjà eu les responsables de la partie transports et forêts au Département, mais j'ai eu un rendez-vous justement avec eux pour en parler, notamment par rapport à ma position de Président du SPIC. Nous devons aussi avec Mathieu, rencontrer le vice-Président en charge de la forêt à la Région, donc chaque fois que l'on peut à tous les niveaux... et là c'est vrai que c'est un problème au niveau du Département, l'interdiction de rouler sur des routes départementales au plus de quinze tonnes, empêche les grumiers de se déplacer. Sauf, sur des pistes. Alors on a évoqué à une réunion au sein de ta Mairie avec le conseil départemental, la possibilité de recréer une vraie piste entre le col de Sansa et le col de la Llose en passant par les pistes existantes aujourd'hui un peu aménagées pour éviter que les gros engins sortent en dehors de l'endroit le plus utile, c'est-à-dire le col de la Llose ou on peut prendre une route ouverte. Toutes ces discussions sont donc en cours avec le Département et la Région. C'est vrai le bois on en a besoin, les coupes aujourd'hui, sur des bois

communaux, sur des bois privés à Railleu, à Caudiès ou à Ayguatébia sont compliqués à faire parce que le coût du transport est prohibitif.

Jean-Rémy SANCHEZ : Mr VICENS, pour revenir à votre propos, le document relève les problématiques de desserte du bois, sachez que cette orientation pourra faire l'objet au niveau du DOO, d'une cartographie qui précise justement les dessertes à améliorer. Des règles pourront être mises en place pour favoriser la desserte du bois et l'organisation de son extraction sur des propriétés qui peuvent être parfois privées.

G.VICENS (Maire d'Ayguatébia-Talau) : Moi, je considère cela comme des vœux pieux, parce que nous avons eu nombreuses réunions et à chaque fois c'est allé droit non pas dans le mur mais ...

A. TAHOCES : Michel GARCIA Maire de Matemale a eu à régler un problème avec un exploitant forestier parce qu'on ne pouvait pas sortir du bois au Col de Creu, donc à un moment donné il faudra qu'il y est des décisions qui soient prises. Ou on indemnise les producteurs ou les propriétaires, ou alors on dit publiquement et clairement qu'on ne veut pas soutenir la filière bois, et on le fera savoir. On ne peut pas être « schizophrène » quand même, on dit on veut soutenir la filière bois et on ne fait rien pour aider les propriétaires des bois, les transporteurs et les bûcherons à pouvoir travailler sur les forêts communales ou privées. Et domaniale bien entendu car c'est le même tarif.

Jean-Louis DEMELIN : Bon d'accord, est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

P.LOOS : Oui enfin soutenir la filière, ce n'est même pas la soutenir là, c'est même l'empêcher de...

A.TAHOCES : disparaître.

P.LOOS : mais au-delà va se poser malgré tout qu'il faut aménager les pistes en lieu et place de l'utilisation des routes départementales, le coût à qui va-t-il revenir ? Aux communes parce qu'on nous répond au niveau de la Communauté de communes, que ce n'est pas de la compétence de la Communauté, à moins que ce soit une DFCI reconnue, mais si c'est pour l'exploitation forestière c'est à votre charge. Et aujourd'hui, on n'a même plus les moyens d'entretenir les pistes. Mr le Maire de Réal, vous êtes bien au courant.

M.GARCIA (Maire de Matemale et Vice-Président) : La seule solution à ce problème, parce que, la structure routière on ne va pas la refaire, ce sont des millions, par contre la seule solution, ce serait une aide du Département, pour sortir le bois, puisque les exploitants facturent tout de même aux Communes un certain surcoût supplémentaire, du fait qu'ils font des voyages à demi charge. Ce coût supplémentaire, est-ce que le département pourrait le prendre en charge puisque ce sont les routes départementales que l'on ne peut pas utiliser. Ce serait donc peut-être la solution.

A.TAHOCES : Ce que nous a dit le Département lors de la réunion d'Ayguatébia, c'est qu'il n'est pas compétent. Dans ce cas, qu'il nous dise aussi qu'il ne souhaite pas soutenir la filière bois et à ce moment-là, nous prendrons des dispositions avec les Communes via une société d'économie mixte par exemple. L'ONF est dans le même cas, puisque l'ONF pour sortir le bois de coma de Ponteils, il faut bien qu'ils passent par des routes départementales.

Jean-Louis DEMELIN : Plus de remarques ?

En conclusion, nous avons débattu des orientations de ce PADD, je vous propose de prendre acte de celui-ci, et que suivra pour confirmer nos échanges, la rédaction d'un compte-rendu (procès-verbal) selon ce qui vient d'être enregistré.

Je rappelle qu'il n'y a pas de vote.

Quelqu'un a-t-il encore quelque chose à ajouter ?

Non, merci.

Je précise que seul le DOO qui est opposable aux tiers fera l'objet d'un vote en conseil communautaire lors de l'arrêt du projet de SCoT.

Le calendrier des prochaines échéances est affiché.

Jean-Rémy SANCHEZ : Pour faire simple, nous sommes à mi-parcours de l'élaboration du SCoT, un parcours bien avancé. L'objectif est d'approuver le document en Janvier 2020 et suite à cette approbation les PLU auront trois ans pour se mettre en compatibilité.

Suite à ce débat il y aura la présentation de ce document en réunion publique. Le DOO sera travaillé de Décembre à Avril, des groupes de travail seront mis en place, suite à cela le projet sera arrêté. Dans cinq mois environ le projet sera arrêté, il sera transmis aux Personnes Publiques Associées (PPA) notamment les services de l'Etat pour avis, une enquête publique sera lancée puis enfin, un vote en Conseil communautaire approuvera le document. Avez-vous des questions ? N'hésitez pas car vous l'avez compris, il ne reste plus beaucoup de temps, cinq mois, pour que soit terminé le « projet de territoire ». Par la suite, les outils/la phase opérationnelle seront mis en œuvre pour y parvenir.

Jean-Louis DEMELIN : C'est bien noté ? Vous confirmez que le débat a bien eu lieu ? Parce que c'est important, la réglementation nous dit, il faut organiser un débat.

Donc le débat a bien été organisé, tout le monde a pu s'exprimer librement, tout ce que vous avez dit a été enregistré et sera notifié pour le rendu de notre document final.

Je rappelle à la presse que des réunions publiques seront organisées afin qu'elle puisse promouvoir et relayer ces dates.

Jean-Rémy SANCHEZ : Le 17 décembre à Formiguères à 18H30, le 18 à Bolquère – 18H30, le 19 dans les locaux de la Communauté de communes – 18H30 et le 20 décembre à 18H30 à Saint-Pierre-dels-Forcats. Les lieux des réunions seront précisés ultérieurement, selon avis des Communes.

Ces réunions seront accompagnées d'une exposition qui présentera de manière synthétique à la population, les orientations du PADD.

Jean-Louis DEMELIN : Je vous propose s'il n'y pas d'autres questions, de passer au point suivant prévu à l'ordre du jour de ce conseil Communautaire. Je vous remercie.

Pages 15/15

Fait à La Llagonne, le 12/12/2018

Jean Louis DEMELIN

Président



Envoyé le 19-12-2018 à la Préfecture

Accusé de réception le 19-12-2018